CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Commune de Vallées – en – Champagne

Département de l'AISNE (02)

Janvier 2019

Arrivé le
20 MARS 2019

QUADRAN

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

URBANISME
08 MAR. 2019

CONSTRUCTION DE 2 POSTES DE TRANSFORMATION

QUADRAN
M. LHERMITTE Charles
18, rue Dom Pérignon
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

BENA ARCHITECTURE
M. BENA Joel
33, rue de Coulmier
51240 LA CHAUSSEE-SUR-MARNE

01 – Formulaire de demande de permis de construire

02 – Complément au formulaire

- 3.1 – Localisation du (ou des) terrain(s)
- 5.7 – Destination des constructions et tableau des surfaces

03 – Certificat d'immatriculation de la Société Champenoise d'Energie - Kbis

04 – Attestation d'inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes de M. BENA Joel

05 – Notices de sécurité et d'accessibilité

06 – Notice décrivant le terrain et présentant le projet – PC 4

07 – Nomenclature des plans joints

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

01 - FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (CERFA)

Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...) ;
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pouvez commencer les travaux* après avoir :
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr) ;
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 002 053 19 M 0001

déposée à la mairie le 05 03 2019

par QUADRAN

fera l'objet d'un permis tacite* à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE VALLÉES EN CHAMPAGNE (AISNE)

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet, visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la déclaration ou du titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme, il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par le méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

Arrivé le

20 MARS 2019

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

Demande de

☐ Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

☒ Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*06

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...)
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

PC 002 053 19 M0001

La présente demande a été reçue à la mairie

le 05 03 2019

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France ☐ au Directeur du Parc National ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

MAIRIE DE VALLEES EN CHAMPAGNE (AISNE)

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2ème, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Arrivé le 20 MARS 2019

Vous êtes une personne morale

Dénomination : QUADRAN Raison sociale :

N° SIRET : 4 3 3 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4 Type de société (SA, SCI...) : SAS

Représentant de la personne morale Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : LHERMITTE Prénom : CHARLES

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro 74 Voie RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER

Lieu-dit TECHNOPARC DE MAZERAN Localité BEZIERS

Code postal 3 4 5 3 6 BP Cedex

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays Division territoriale

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☒ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom DUPREZ Prénom MARGAUX

Ou raison sociale

Adresse : Numéro 18 Voie RUE DOM PERIGNON

Lieu-dit Pôle Technologique du Mont Bernard Localité CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Code postal 5 1 0 0 0 BP Cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays Division territoriale

Téléphone : 0 3 2 6 2 6 2 4 3 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : m.duprez @ quadran.fr

J'ai pris bonne note que, dans ce cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro ____ Voie ____

Lieu-dit : Place de l'Etang ____ Localité : LA CHAPELLE MONTHODON

Code postal : 0 2 3 3 0 BP ____ Cedex ____

Références cadastrales[1] (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : 1 0 1 Section : Y A Numéro : 0 0 0 8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 136000

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui ☐	Non ☑	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui ☐	Non ☑	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☑
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☑
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☑
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☑

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : ____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) ____
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol
  - Superficie (en m²) ____
  - Profondeur (pour les affouillements) ____
  - Hauteur (pour les exhaussements) ____
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé[1]

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de cultures marines ou lacustres, cynégétiques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques[1]

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle[1]

- ☐ Création d'un espace public

Arrivé le 20 MARS 2019

[1] En cas de litige, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²)

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - A remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²)

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui ☐ Non ☐

4.3 - A remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs

Nombre maximal de personnes accueillies

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : BENA Prénom : JOEL

Numéro : 33 Voie : RUE DE COULMIER

Lieu-dit : Localité : LA CHAUSSEE SUR MARNE

Code postal : 5 1 2 4 0 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S19446

Conseil Régional de : CHAMPAGNE-ARDENNE

Téléphone : 0 3 2 6 7 2 9 6 1 8 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : joel.bena@wanadoo.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code

Signature de l'architecte	Cachet de l'architecte
	SAS BENA ARCHITECTURE

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

5.2 - Nature du projet envisagé

☑ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

- Création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur l'ancien site de stockage de déchets de Vallées - en - Champagne
- Deux postes de transformation sur la commune de Vallées - en - Champagne (02330)

Arrivé le

20 MARS 2019

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet

[illegible]

6.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés ____ dont individuels : ____ dont collectifs : ____
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social ____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ____ Prêt à taux zéro ____

☐ Autres financements ____

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation : ____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, préciser : ____

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : ____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce ____ 2 pièces ____ 3 pièces ____ 4 pièces ____ 5 pièces ____ 6 pièces et plus ____

- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : ____
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐

Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☐

6.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

6.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

Surfaces de plancher en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée (B)	Surface créée par changement de destination (C)	Surface supprimée (D)	Surface supprimée par changement de destination (E)	Surface totale (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureau						
Commerce						
Artisanat						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

Arrivé le
20 MARS 2019
Chaussée

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher[1] (m²)

Destinations[2]	Sous-destinations[3]	Surface existante maintenue (1)	Surface créée[4] (2)	Surface créée par changement de destination[5] ou de sous-destination[6] (3)	Surface supprimée[7] (4)	Surface supprimée par changement de destination[8] ou de sous-destination[9] (5)	Surface totale après travaux (6)=(1+2+3-4-5)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Equipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie		4.896				4.896
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)			4.896				4.896

Arrivé le 20 MARS 2019

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ..... Après réalisation du projet : .....

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement .....

Nombre de places : .....

Surface totale affectée au stationnement ..... m² dont surface bâtie ..... m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : .....

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : .....

☐ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Arrivé le
20 MARS 2019

Nombre de logements démolis : .....

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : ..... Prénom : .....

OU raison sociale : .....

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : .....

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- ☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :
(informations complémentaires)

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique

9- Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation *
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À CHALONS EN CHAMPAGNE

Le 08/11/2018

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur / Signature de l'architecte de l'exploitation commerciale	Signature du demandeur / Signature de l'architecte de l'exploitation commerciale

Si vous êtes un particulier, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

* Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique

Arrivé le
20 MARS 2019

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

[illegible]

PC 002 053 19 M0001
PC ou PA

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) ..... 20000 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement ..... m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? ..... m². Quel est le nombre de logements existants ? .....

1.2.3 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		4.896	
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Arrivé le
20 MARS 2019
[illegible]

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine ..... m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol ..... 20000 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux .....

au titre de la piscine .....

au titre des emplacements de stationnement .....

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs .....

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs .....

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☐

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière ..... m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) ..... m².

La valeur du m² de terrain nu et libre ..... €/m².

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies par m² (17) ..... m².

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date .....

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur (Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal	
☐ F2. Le rescrit fiscal (article R. 331-23 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

Arrivé le

20 MARS 2019

COULOMMIERS

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 311-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme	
☐ F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19)	
☐ F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a institué l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

07/12/2018

Nom et Signature du déclarant

LHERMITTE Charles

Arrivé le

20 MARS 2019

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

02 - COMPLÉMENT AU FORMULAIRE

3.1 - LOCALISATION DU (OU DES) TERRAIN(S)

TYPE	PROPRIÉTAIRES	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE (en m²)
TRANFORMATEUR 1	SUEZ	VALLEES-EN-CHAMPAGNE	161 YA 0008	136 000
TRANFORMATEUR 2	SUEZ	VALLEES-EN-CHAMPAGNE		
SURFACE TOTALE				136 000

Arrivé
20 MARS 2019

5.7 - DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET TABLEAU DES SURFACES

VALLEES-EN-CHAMPAGNE – 02330

Surfaces hors œuvre nettes (SHON) en m²

Destinations		SHON (A)	SHON (B)	SHON (C)	SHON (D)	SHON (E)	SHON (F)	SHON totales = A+B+C+D-E-F
5.6.6 - Industrie	TRANSFORMATEUR 1	0.00	2.45	0.00	0.00	0.00	0.00	2.45
	TRANSFORMATEUR 2	0.00	2.45	0.00	0.00	0.00	0.00	2.45
5.6.10 - SHON Totales (m²)		0.00	4.90	0.00	0.00	0.00	0.00	4.90

03 - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ QUADRAN

Arrivé le

20 MARS 2019

Greffe du Tribunal de Commerce de Béziers
CITE JUDICIAIRE
93 AV PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

Code de vérification : [illegible]
[illegible]

N° de gestion 2001B00133

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 3 janvier 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	434 836 270 R.C.S. Béziers
Date d'immatriculation	07/03/2001
Dénomination ou raison sociale	**QUADRAN**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	8 260 769,00 Euros
Adresse du siège	74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran 34500 Béziers
Durée de la personne morale	Jusqu'au 06/03/2051
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	DIRECT ENERGIE
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	2B rue Louis-Armand 75015 Paris 15
Immatriculation au RCS, numéro	442 395 448 RCS Paris

Directeur général

Nom, prénoms	DE LAROCQUE LATOUR Antoine
Date et lieu de naissance	Le 21/01/1981 à Nantes (44)
Nationalité	Française
Domicile personnel	1440 chemin des Ispieres 13510 Eguilles

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	A2H AUDIT HARTMEYER HUC
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	6 Mail Philippe Lamour Immeuble Espace 2b 34760 Boujan-sur-Libron
Immatriculation au RCS, numéro	380 478 041 RCS Béziers

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	ERNST & YOUNG
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	1-2 place des Saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	344 366 315 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	AUDITEX
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	1-2 place des Saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	377 052 938 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	BILLY Jérôme
Date et lieu de naissance	Le 15/04/1970 à Niort (79)
Nationalité	Française

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

Greffe du Tribunal de Commerce de Béziers
CITE JUDICIAIRE
93 AV PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

N° de gestion 2001B00133

Domicile personnel ou adresse professionnelle	0 Mail Philippe Lamour Zae le Monestié 34700 Boujan-sur-Libron

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	74 rue Lieutenant de Montcalmier ZAC de Mizeran 34500 Béziers
Nom commercial	QUADRAN - Energies Libres
Activité(s) exercée(s)	La recherche, l'installation, la mise en valeur, l'entretien, la maintenance de sites destinés à produire de l'énergie électrique. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou dissolution, de création, d'acquisition de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Recherche, ingénierie, études techniques et toutes autres activités permettant de développer des centrales de production d'électricité.
Date de commencement d'activité	31/10/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	domaine de Veyrac Croisement RD 28 et Chemin d'AGde 34510 Florensac
Nom commercial	QUADRAN
Enseigne	QUADRAN - Energies Libres
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité
Date de commencement d'activité	01/07/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent exploitant	
Dénomination	AEROWATT
Adresse	341 rue des Sables de Sacy 45770 Saran
Numéro unique d'identification	440 354 843
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	0 route de Saint-Pons Cave Coopérative 34210 Aigues Vives
Nom commercial	QUADRAN
Enseigne	QUADRAN - Energies Libres
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité
Date de commencement d'activité	01/07/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent exploitant	
Dénomination	AEROWATT
Adresse	341 rue des Sables de Sacy 45770 Saran
Numéro unique d'identification	440 354 843
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	74 rue de Lieutenant Montcalmier ZAC de Mizeran 34500 Béziers
Activité(s) exercée(s)	Activités de bureaux
Date de commencement d'activité	01/01/2017

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

Greffe du Tribunal de Commerce de Béziers
CITE JUDICIAIRE
03 AV PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

N° de gestion 2001B00133

Origine du fonds ou de l'activité — Création

Mode d'exploitation — Exploitation directe

RADIATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Sedan
R.C.S. Bourges
R.C.S. Dijon
R.C.S. Nancy
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Saint-Malo
R.C.S. Nantes
R.C.S. Orléans
R.C.S. Chalons-en-Champagne
R.C.S. Avignon
R.C.S. Pointe-à-Pitre
R.C.S. Cayenne
R.C.S. Saint-Denis de la Réunion
R.C.S. Saint-Pierre de la Réunion

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mention n° 3037 du 20/07/2013 — Fusion - L.230-1 à compter du 30/06/2013 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

AEROWATT, Autre forme juridique (AF), 341 rue des Sables de Sary 45770 Saran (RCS ORLEANS (45502) 440 354 043)

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Béziers - 05/01/2016 - 11:13:33

page 3/3

Arrivé le
20 MARS 2019
Chaumont

04 - ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Architecte	
Nom / Prenom	SAS BENA Architecture
Adresse	33 rue de Coulmier 51240 La Chaussée sur Marne
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre	**S19446**
Conseil Regional	Champagne-Ardenne
Telephone / Telecopie	03 26 72 96 18
Adresse electronique	joel.bena@wanadoo.fr

Signature de l'Architecte	Cachet de l'Architecte
	SAS BENA ARCHITECTURE Inscrit à l'ordre des architectes N° National S19446 33 rue de COULMIER 51240 La Chaussée sur Marne Tél 03.26.72.96.18 Fax 03.26.72.98.14 Email: joel.bena@wanadoo.fr

Je soussigné, M. BENA Joel, représentant la SAS BENA Architecture, certifie sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 07/12/2018, M. BENA Joel

Arrivé le

20 MARS 2019

CHALONS

05 - NOTICES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

05.1 - NOTICE DE SÉCURITÉ

1. PRÉSENTATION

L'opération consiste en la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de VALLEES – EN – CHAMPAGNE (02330).

2. RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Code du travail, règlement d'hygiène et de sécurité (Décrets n°92-332 et 92-333 du 31/03/1992 - Arrêté du 05/08/1992).

Toutes les dispositions relatives à cette réglementation seront respectées.

05.2 - NOTICE D'ACCESSIBILITÉ

ENGAGEMENT DES MAITRES D'ŒUVRE ET D'OUVRAGE

Nous soussignons, **Mr LHERMITTE Charles, représentant du gérant de la société QUADRAN,** et **M. BENA Joel, architecte DPLG,** co-auteurs de cette notice :

La centrale solaire photovoltaïque n'est pas accessible au public. En effet l'accès est réservé exclusivement à quelques personnes qualifiées pour l'entretien.

Néanmoins, nous certifions que l'effectif du personnel sera inférieur au seuil de 19 personnes ainsi les lieux réservés au travail ne sont pas assujettis aux dispositions relatives aux personnes handicapées sur les lieux de travail (Art. 235 318).

Fait à Châlons-en-Champagne, le 07/12/2018,

SAS BENA ARCHITECTURE
Inscrit à l'ordre des architectes
N° National S19449
33 rue de COULMIER
51240 La Chaussée sur Marne
Tél 03.26.72.96.18 Fax 03.26.72.98.14
Email: joel.bena@wanadoo.fr

Charles LHERMITTE

Joel BENA

Arrivé le
20 MARS 2019
CHÂLONS

Pièce n°16

06 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET - PC 4

1) ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS :

a) Description géographique du site :

La zone d'implantation du projet est située en région Hauts de France, dans les départements de l'Aisne, et plus particulièrement sur le territoire de La Chapelle Monthodon (02300), commune déléguée de Vallées – en – Champagne, au lieu – dit « La Pièce de l'Etang ». La centrale photovoltaïque sera implantée à l'ouest de la D41.

b) Description par rapport à l'agglomération :

La commune d'accueil est Vallées – en – Champagne (02).
Elle est intégrée à la Communauté d'agglomération de la région de Château – Thierry, issue de la fusion au 1er janvier 2017 des anciennes communautés de communes de la région de Château – Thierry, du Canton de Condé en Brie, du Tardenois et de 21 communes de l'Ourcq et du Clignon. Elle est composée de 87 communes et compte 55 114 habitants répartie sur une superficie de 880 KM2. (Source : https://www.annuaire-mairie.fr/communaute-agglomeration-de-la-region-de-chateau-thierry.html).

Le projet se trouve à 2,5 km au Nord du centre-ville de LA CHAPELLE MONTHODON.

La zone d'implantation du projet correspond aux parcelles destinées à l'implantation du parc photovoltaïque et aux postes de transformation.

D'une surface d'environ 7 hectares, les terrains étudiés sont localisés sur le site d'enfouissement des déchets de VALLEES – EN – CHAMPAGNE.

c) Description par rapport aux voies d'accès :

Le site est implanté le long de la départementale 20 pour l'AISNE. L'environnement proche est essentiellement constitué de forêts au Nord et à l'Est du site et de parcelles agricoles au Sud et à l'Ouest.

d) Description des constructions existantes :

L'habitation la plus proche est localisée à 500m à l'Ouest du site. Le centre-ville de LA CHAPELLE MONTHODON est situé à environ 1.5 km au sud du site.
Le site sur lequel s'implante le projet est composé de différentes infrastructures, inhérentes à son ancienne exploitation comme Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

e) Description de la végétation et des éléments paysagers existants :

L'intégralité du projet se situe dans le périmètre d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) gérée par la société SUEZ. Cette Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux a été officiellement fermé depuis 2009.
Ainsi, en raison des fortes contraintes appliquées à ce type d'Installation Classée, le site se présente globalement sous la forme d'une vaste butte, recouverte d'argiles imperméables, entretenue en friche herbacée et dépourvue d'arbre. Cette gestion résulte de la nécessité de maintenir une couverture argileuse étanche aux dessus des casiers où sont stockés les déchets.

La gestion des eaux de ruissellement avait nécessité la création de quatre bassins de rétention des eaux pluviales : un bassin au Nord du site et trois bassins sur la partie SUD. Ces bassins sont toujours présents et fonctionnels. Il en est de même pour le bassin de stockage des eaux de lixiviats (jus des déchets) implanté au Sud – Ouest du site.

Arrivé le
20 MARS 2019

2) PRÉSENTATION DU PROJET :

a) Quel aménagement est prévu pour le terrain :

Accès aux panneaux photovoltaïques :

Les chemins d'accès seront situés le long des limites de propriété de la centrale solaire. Ils auront une largeur qui permet le passage des convois exceptionnels, et des services de sécurité. Ces chemins permettront le passage des véhicules quelque soit le temps afin de permettre une maintenance efficace.

b) Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

Le projet final se présente donc avec des panneaux photovoltaïques inclinés d'environ 25°, orientés au Sud. Les infrastructures du projet occupent des parcelles qui ont été utilisées comme Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

c) Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

La centrale solaire photovoltaïque se compose au total de 47 rangées de panneaux. Deux postes de transformation seront placés sur l'ensemble de la surface qu'occupe le projet. La centrale solaire photovoltaïque sera implantée sur une zone entièrement clôturée. Aucune végétation ne sera mise en place auprès des infrastructures du projet ou le long des chemins d'accès, le caractère du site d'implantation sera préservé. Les postes électriques feront l'objet d'une intégration particulière afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le paysage environnant.

d) Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

<u>Les panneaux photovoltaïques :</u>

Ils seront assemblés sur 47 rangées selon un axe Est / Ouest, orientés vers le Sud et inclinés d'environ 25°.

<u>Les postes de transformation :</u>

Les postes de transformation convertiront la tension électrique d'un courant continu en alternatif tout en adaptant le voltage à celui du réseau électrique.

Ce sont des éléments de petites tailles de dimensions 1,2 m x 2,04m. 4.896m2.

Il sera préconisé un traitement discret et sobre s'apparentant au traitement pratiqué pour les bâtiments industriels environnants préexistant en périphérie du site (soit un enduit clair de même colorimétrie RAL type 9002 ou 7035).

Tous les raccordements électriques seront en surface, aucun pylône ne sera construit.

e) Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

L'accès à la centrale solaire photovoltaïque se fera par la départementale D20 comme le montre le plan ci-dessous. Les espaces de 3.90 à 4.50 mètres entre les rangées de panneaux, serviront également de desserte pour les besoins de la maintenance et/ou de l'accès des services de secours.

33, RUE DE COULMIER 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE - TÉL : 03 26 72 96 18 – FAX : 03 26 72 98 14 - JOEL.BENA@WANADOO.FR

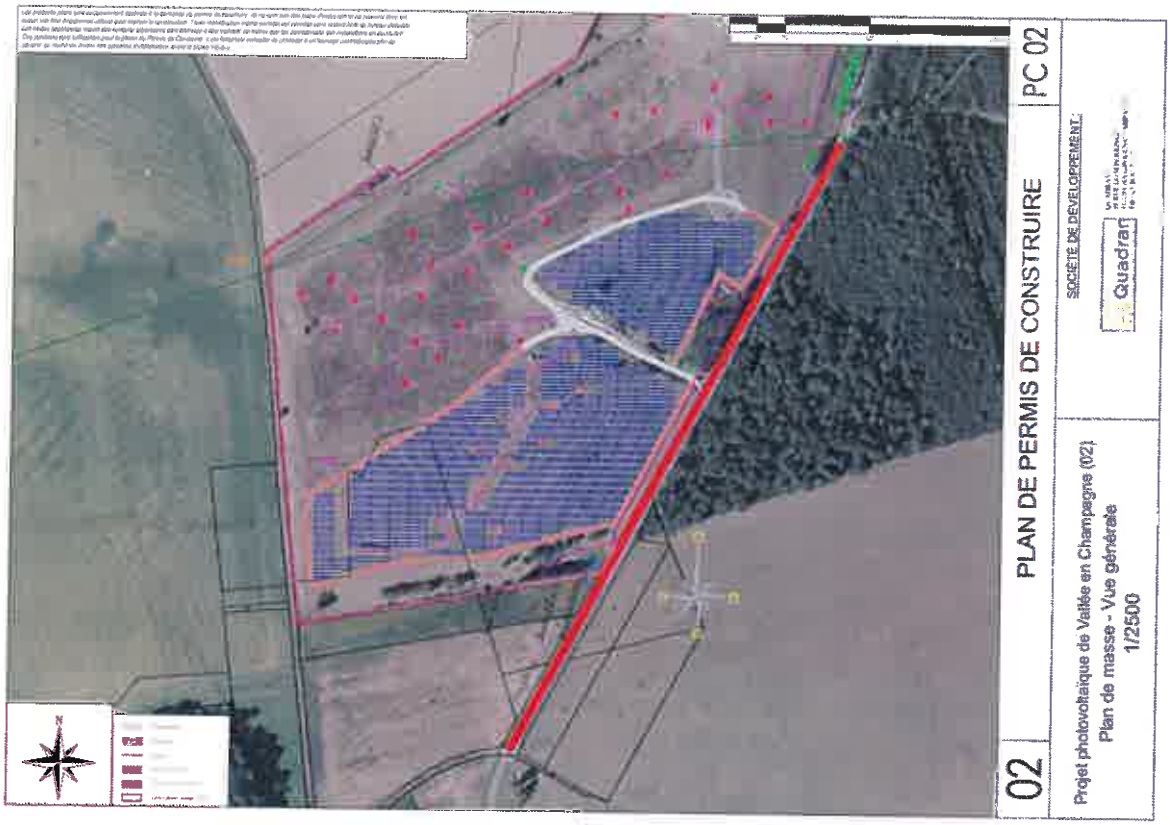

Route départementale D20

07 - NOMENCLATURE DES PLANS JOINTS

	DÉSIGNATION	ÉCHELLE	
01	Plan de situation	1/25 000	PC 1
02	Plan de masse - Vue générale	1/2 500	PC 2
03	Plan de masse – Unité foncière	1/2 500	PC 2
04	Plan de masse – Zone Ouest	1/1 000	PC 2
05	Plan de masse – Zone Centre	1/1 000	PC 2
06	Plan de masse – Zone Est	1/1 000	PC 2
07	Voies de déserte du projet	1/2 500	PC 2
08	Clôtures et limites de propriété	1/2 500	PC 2
09	Plan de masse - Poste de livraison	1/250	PC 2
10	Plan de masse - Poste de livraison	1/125	PC 2
11	Plan de masse – Localisation PTR	1/2 500	PC 2
12 à 13	Plan de masse - Postes Electriques	1/200	PC 2
14	Plan des coupes	1/2 500	PC 3
15 à 16	Profils en long	Variable	PC 3
17 à 18	Panneaux photovoltaïques		PC 5
19	Poste de livraison		PC 5
20	Poste de transformation		PC 5
21	Plan de repérage des photomontages	1/20 000	PC 6
22 à 24	Photomontages		PC 6 / 7 / 8